

Bordeaux, le 12 septembre 2024

AESH, des changements à la rentrée, pour le mieux ?

Alors que nous vivons une période politique incertaine et étrange, la FSU (SNUipp, SNES et SNUEP) souhaite le meilleur à tous et toutes les AESH de l'Académie de Bordeaux pour cette rentrée 2024.

Nouveauté rentrée :

Les syndicats de la FSU (FSU-SNUIPP pour le 1er degré, SNES-FSU pour le 2nd degré général et technologique) ont participé le 26/08 au groupe de travail au Rectorat sur la mise en place de la DPASCO (Direction des Personnels à l'Accompagnement SCOLAire), nouvel organe de gestion des AESH, ainsi que des APSH et des AED.

Les DSDEN sont désormais l'unique employeur des AESH. La gestion de la paie et de la carrière des AESH sont à la charge de la DPASCO 3.

Retrouvez le compte-rendu de ce groupe de travail pour la FSU-SNUIPP 33 [[disponible ici](#)] et pour le SNES-FSU [[disponible ici](#)].

Le Rectorat va s'assurer qu'au niveau de chaque contrat, les emplois du temps des AESH soient bien respectés avec les heures connexes.

=> Les heures connexes sont bien des heures dédiées sans accompagnement d'élèves. Signalez à votre PIAL et/ou chef.fe d'établissement toute erreur dans votre emploi du temps et contactez les syndicats de la FSU (FSU-SNUipp, SNES-FSU) en cas de difficulté.

Accompagnement des élèves sur le temps méridien : attention gros changement !

La DSDEN est dorénavant l'unique employeur des AESH. Dans ce cadre, les DSDEN prennent en charge l'accompagnement des élèves notifié-es pour le temps du midi. Les AESH peuvent se voir proposer, en fonction des besoins et des moyens, des avenants à leurs contrats pour augmenter leur service. Ils et elles doivent être volontaires pour effectuer ces heures. Comme indiqué dans le BO, les AESH qui avaient déjà un contrat mairie sur la pause méridienne doivent être prioritaires. Les contrats auraient dû être signés à la rentrée, mais du retard a été pris dans plusieurs départements.

=> N'hésitez pas à contacter votre PIAL si vous êtes volontaires

Plus d'infos dans l'article du FSU-SNUIPP 33 [[disponible ici](#)]

Pour défendre votre métier, vos droits et vos conditions de travail, rejoignez la FSU, syndiquez vous dans ses syndicats :

- 1er degré (écoles) : adhérer à la [FSU-SNUIPP](#)
- 2nd degré (collèges - lycées) : adhérer au [SNES-FSU](#)